



N° 183 Évaluation des effets de la loi sur le revenu déterminant unifié (LRDU) rapport publié le 19 septembre 2023

No 183 Loi sur le revenu déterminant unifié (LRDU)			
Recommandations proposées	5	Ouvert	5
		Fermé	-
		Refusé	-

Les cinq recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2024, aucune recommandation n'a encore été mise en œuvre.

Une recommandation était échue et a fait l'objet d'un report d'échéance au 30 juin 2025. Cette recommandation 2 prévoit de développer les moyens techniques d'un échange automatisé d'informations et de pièces entre les prestations en aval de la hiérarchie ayant le plus de dossiers en commun. Le report demandé vise à permettre la finalisation d'un premier projet de loi dit de « *Fondation* », qui devrait être déposé par l'Office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS) et l'Office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) au cours du premier semestre 2025. Ce projet de loi vise à acquérir une expérience concrète de migration d'un système d'information vers une nouvelle technologie, tout en expérimentant des solutions pour établir un dossier social et une procédure e-démarche uniques. Par la suite, un second projet de loi intitulé « *Déploiement* » est prévu pour 2029 et pourra s'appuyer sur les enseignements tirés du projet « *Fondation* », notamment en ce qui concerne le coût de mise en œuvre.

Les autres recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2024, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 183 Loi sur le Revenu Déterminant Unifié (LRDU)					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
183-R1	Harmoniser la définition de l'unité économique de référence et le mode de calcul des revenus des prestations en aval	Elevée	OAIS	31.12.2027	Ouvert
183-R2	Développer les moyens techniques d'un échange automatisé d'informations et de pièces entre les prestations en aval de la hiérarchie ayant le plus de dossiers en commun	Elevée	OAIS	30.04.2024 report 30.06.2025	Ouvert
183-R3	Revoir la hiérarchie des prestations et adapter sa mise en œuvre à la réalité	Moyenne	OAIS	31.12.2027	Ouvert
183-R4	Simplifier la formulation de l'information sur les prestations sociales et multiplier les canaux d'information et de conseil	Elevée	OAIS	31.12.2025	Ouvert
183-R5	Simplifier les échanges avec les usagers	Moyenne	OAIS	31.12.2028	Ouvert